



Assemblée générale

Distr.: Limitée
22 décembre 2007

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarante-cinquième session
Vienne, 11-22 février 2008

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.
9. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
11. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
12. Objets géocroiseurs.
13. Année héliophysique internationale 2007.
14. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.



15. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique.
16. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Annotations*

2. Élection du Président

Au paragraphe 55 de sa résolution 62/217 du 22 décembre 2007, l'Assemblée générale est convenue que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses sous-comités éliraient les membres de leurs bureaux à leurs sessions respectives en 2008, conformément à la composition qu'elle avait entérinée au paragraphe 51 de sa résolution 61/111.

À sa cinquantième session en 2007, le Comité a noté que Ciro Arévalo Yepes (Colombie), Suvit Vibulsresth (Thaïlande) et Filipe Duarte Santos (Portugal) seraient élus respectivement Président, Premier Vice-Président et Deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et que Aboubekr Seddik Kedjar (Algérie) serait élu Président du Sous-Comité scientifique et technique et Vladimír Kopal (République tchèque) Président du Sous-Comité juridique pour la période 2008-2009.

3. Déclaration du Président

Le Président fera le point sur les faits nouveaux intéressant les travaux du Sous-Comité scientifique et technique qui sont survenus depuis sa quarante-quatrième session. Après cette déclaration, le Sous-Comité établira le calendrier de ses travaux.

4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales

Les rapports annuels des États Membres sur leurs activités spatiales seront communiqués au Sous-Comité (A/AC.105/907 et Add.1). À titre indicatif, les déclarations faites au titre de ce point de l'ordre du jour ne devraient pas dépasser 5 à 10 minutes (voir A/AC.105/786, par. 16).

Au paragraphe 36 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a invité la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales à continuer de participer aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à rendre compte à celui-ci ainsi qu'à son Sous-Comité scientifique et technique des travaux de sa session annuelle. Le Sous-Comité sera saisi du rapport de la Réunion interinstitutions sur les travaux de sa vingt-huitième session, en 2008 (A/AC.105/909) ainsi que du Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2008-2009 (A/AC.105/910).

* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

Au paragraphe 13 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale est convenue qu'à sa quarante-cinquième session, le Sous-Comité scientifique et technique devrait convoquer de nouveau son Groupe de travail plénier afin qu'il examine le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

Les vues du Comité concernant le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, y compris les activités pour la période 2007-2008, figurent dans le rapport sur les travaux de sa cinquantième session¹. Au paragraphe 17 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a fait sien le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pour 2008 proposé au Comité par la Spécialiste des applications des techniques spatiales (voir A/AC.105/874, sections II et III et annexe III) et approuvé par le Comité².

Le Sous-Comité sera saisi du rapport de la Spécialiste des applications spatiales sur l'exécution du Programme en 2007 et 2008, et contenant une liste des États qui contribuent au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme (A/AC.105/900).

Le Sous-Comité sera également saisi des rapports ci-après concernant les stages de formation, colloques et ateliers organisés en 2007 dans le cadre du Programme:

a) Atelier international ONU/Maroc/Agence spatiale européenne (ESA) sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable, tenu à Rabat du 25 au 27 avril 2007 (A/AC.105/898);

b) Atelier ONU/ESA/Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) sur les sciences spatiales fondamentales et l'Année héliophysique internationale 2007, tenu à Tokyo du 18 au 22 juin (A/AC.105/902);

c) Stage de formation ONU/Mexique/Organisation panaméricaine de la santé sur la technologie des satellites pour la télésanté tenu à Mexico du 25 au 29 juin (A/AC.105/895);

d) Atelier ONU/Fédération de Russie/ESA sur l'utilisation des technologies des microsattellites pour la surveillance de l'environnement et l'impact sur la santé humaine, tenu à Tarousa (Fédération de Russie) du 3 au 7 septembre (A/AC.105/903);

e) Colloque ONU/Autriche/ESA sur les outils spatiaux et les solutions spatiales pour la surveillance de l'atmosphère au service du développement durable, tenu à Graz (Autriche), du 11 au 14 septembre (A/AC.105/904);

f) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique (FIA) sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en vue de la sécurité alimentaire, tenu à Hyderabad (Inde), du 21 au 23 septembre (A/AC.105/905); et

g) Atelier ONU/Viet Nam/Agence spatiale européenne sur la gestion des forêts et la protection de l'environnement, tenu à Hanoi du 5 au 9 novembre (A/AC.105/906).

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/62/20), par. 74 à 90.

² Ibid., par. 75 et 84.

6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Au paragraphe 13 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité devrait convoquer de nouveau le Groupe de travail plénier pour qu'il examine l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

Au paragraphe 44 de la résolution 62/217, l'Assemblée a noté avec satisfaction que le Comité avait établi un lien plus étroit entre les travaux qu'il menait pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III et le travail de la Commission du développement durable en contribuant à l'examen des questions thématiques qui étaient traitées par la Commission.

À sa cinquantième session, en 2007, le Comité a revu et achevé sa contribution aux questions que la Commission du développement durable examinerait en 2008-2009. Il est convenu de continuer d'apporter une contribution à la session directive du programme de travail pluriannuel de chacun des cycles de deux ans consacrée aux domaines thématiques examinés par la Commission à l'avenir. Il est par ailleurs convenu qu'à la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, le Groupe de travail plénier devrait examiner un plan permettant d'optimiser les contributions du Comité aux modules thématiques³.

7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

Au paragraphe 10 a) de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante-cinquième session. Les vues du Comité sont présentées dans le rapport sur les travaux de sa cinquantième session⁴.

Au paragraphe 16 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale est convenue que le Directeur du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre devrait être invité à rendre compte périodiquement au Sous-Comité scientifique et technique des progrès accomplis dans l'application du plan décennal de mise en place du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre.

À sa quarante-quatrième session, le Sous-Comité scientifique et technique a fait sienne la recommandation du Groupe de travail selon laquelle le secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre devrait rendre régulièrement compte de l'état du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre, au titre du point 4 de l'ordre du jour intitulé "Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite" (A/AC.105/890, annexe I, par. 23).

³ Ibid., par. 62 et 63.

⁴ Ibid., par. 111 à 115.

8. Débris spatiaux

Au paragraphe 10 a) de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante-cinquième session.

Au paragraphe 26 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a approuvé les lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives à la réduction des débris spatiaux⁵. Au paragraphe 27 de cette même résolution, elle est convenue que les lignes directrices de caractère facultatif relatives à la réduction des débris spatiaux étaient conformes aux pratiques en vigueur élaborées par diverses organisations nationales et internationales, et a invité les États Membres à les appliquer au moyen des mécanismes nationaux compétents.

À sa cinquantième session⁶, le Comité a noté avec satisfaction que certains États Membres avaient déjà pris volontairement des mesures de réduction des débris spatiaux dans le cadre de mécanismes nationaux et conformément aux indications du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux.

En application du paragraphe 28 de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat présentant les informations communiquées par des États Membres concernant la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux (A/AC.105/918).

9. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

Au paragraphe 40 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction la création, conformément à sa résolution 61/110, du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, en tant que programme du système des Nations Unies devant garantir à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes afin d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes, et sa mise en œuvre, en soulignant les avantages qu'un tel programme procurerait aux pays en développement, en particulier à ceux qui étaient souvent confrontés à des catastrophes et tireraient profit de l'accès aux solutions spatiales de gestion des catastrophes ainsi que de leur utilisation. Au paragraphe 41 de sa résolution 62/217 de l'Assemblée générale est convenue que le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence aurait pour acronyme UN-SPIDER, de façon qu'il puisse être aisément reconnu comme un programme des Nations Unies.

Au paragraphe 42 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a fait siens le plan de travail de UN-SPIDER pour 2007, le projet de programme SPIDER pour la période 2007-2009⁷ et le plan de travail pour la période 2008-2009⁸, et a prié le

⁵ Ibid., annexe.

⁶ Ibid., par. 127.

⁷ Ibid., par. 144.

⁸ Ibid., par. 149 et A/AC.105/894.

Secrétaire général de mettre en œuvre les activités prévues dans le plan de travail pour la période 2008-2009. Le plan de travail figure dans le document A/AC.105/894.

Au paragraphe 10 a) de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante-cinquième session.

À sa cinquantième session, le Comité est convenu que ce point devrait être inclus dans la liste des questions à examiner par son Groupe de travail plénier⁹.

Le Comité est également convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait rendre compte au Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-cinquième session, des activités mises en œuvre par le programme UN-SPIDER en 2007. Il a prié le Bureau des affaires spatiales de continuer à rechercher, notamment sous forme de contributions en nature ou en espèces, de nouveaux appuis à l'exécution du plan de travail UN-SPIDER pour la période 2008-2009. Dans l'éventualité où le programme SPIDER ne recevrait pas toutes les ressources du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies demandées pour 2008-2009, le Bureau des affaires spatiales élaborerait et présenterait au Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-cinquième session, un plan de travail réduit qui s'inspirerait du plan approuvé par le Comité pour la période 2008-2009¹⁰. Le Bureau des affaires spatiales rendra compte au Sous-Comité de l'état d'avancement du programme UN-SPIDER pour la période 2008-2009.

10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

Au paragraphe 10 a) de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante-cinquième session.

Au paragraphe 16 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale est convenue que le Président du Comité international sur les systèmes mondiaux de satellites de navigation (GNSS) devrait être invité à lui rendre compte périodiquement des activités du Comité.

Au paragraphe 45 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que le Comité international sur les GNSS avait été créé sur une base volontaire en tant qu'organe officieux chargé de promouvoir la coopération, selon qu'il conviendrait, sur des questions d'intérêt mutuel concernant des services civils de positionnement, de navigation, de mesure du temps par satellite, et des services de valeur ajoutée, ainsi que la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), tout en augmentant leur utilisation pour favoriser le développement durable, en particulier dans les pays en développement, et que le Comité avait tenu sa première réunion à Vienne les 1^{er} et 2 novembre 2006 (A/AC.105/879) et sa deuxième réunion à Bangalore (Inde), du 4 au 7 septembre 2007. Une note du Secrétariat sur la deuxième réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de satellites de navigation figure dans le document A/AC.105/901.

⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, Supplément n° 20 (A/62/20)*, par. 155.

¹⁰ *Ibid.*, par. 140 à 160.

À sa cinquantième session, le Comité est convenu que le Sous-Comité devrait examiner les questions relatives au Comité international sur les systèmes mondiaux de satellites de navigation, aux dernières évolutions survenues dans ce domaine et aux nouvelles applications de ces systèmes au titre du point ordinaire de l'ordre du jour relatif aux récentes évolutions des systèmes mondiaux de navigation par satellite¹¹.

11. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

Au paragraphe 10 b) de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante-cinquième session conformément au plan de travail pour la période 2003-2007, adopté par ce dernier à sa quarantième session (A/AC.105/804, annexe III) et modifié à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe III, par. 7 et 8).

Au paragraphe 14 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-cinquième session, devrait convoquer de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que ce groupe de travail devrait poursuivre ses travaux sur les sujets décrits dans le plan de travail pluriannuel, tel qu'il avait été modifié par le Sous-Comité à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe III, par. 8) et qu'en avaient convenu le Sous-Comité, à sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe II), et le Comité, à sa cinquantième session¹².

À sa cinquantième session, le Comité a noté avec satisfaction que le Groupe de travail avait accompli d'importants progrès et mené avec succès des travaux approfondis de définition et d'élaboration d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

Le Comité a approuvé la décision qu'avait prise le Sous-Comité de créer, pour élaborer et publier le cadre de sûreté, un partenariat entre lui-même et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sous la forme d'un groupe mixte d'experts composé de représentants du Sous-Comité et de l'AIEA. Il a également approuvé le nouveau plan de travail du Groupe de travail pour la période 2007-2010 en vue de mettre sur pied une activité conjointe du Sous-Comité et de l'AIEA concernant l'élaboration d'un cadre de sûreté pour les applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace¹³.

Conformément au calendrier des réunions du groupe mixte d'experts, deux réunions se sont tenues du 18 au 20 juin et du 23 au 25 octobre 2007. Le groupe a organisé des réunions de rédaction et de consultation sur un projet de cadre de sûreté pour les applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Le rapport intérimaire du groupe mixte d'experts chargé de l'élaboration du cadre international d'ordre technique sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace figure dans le document A/AC.105/L.292.

¹¹ Ibid., par. 174.

¹² Ibid., par. 129 à 135.

¹³ Ibid., par. 130 à 133.

12. Objets géocroiseurs

Au paragraphe 10 b) de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante-cinquième session, conformément au nouveau plan de travail pluriannuel pour la période 2008-2010, adopté par ce dernier à sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe III, par. 7).

Conformément à ce plan de travail, à sa quarante-cinquième session, le Sous-Comité abordera les points suivants:

- a) La poursuite des travaux durant la période intersessions;
- b) L'examen des rapports soumis en réponse à la demande annuelle d'informations sur les activités concernant les objets géocroiseurs; et
- c) L'actualisation du rapport intérimaire de l'Équipe sur les objets géocroiseurs.

Les rapports mentionnés à l'alinéa b) ci-dessus figurent dans le document A/AC.105/896 et le rapport intérimaire de l'Équipe sur les objets géocroiseurs pour la période 2007-2008, mentionné à l'alinéa c) ci-dessus, dans le document A/AC.105/C.1/L.295.

Au paragraphe 15 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité, à sa quarante-cinquième session, convoquerait de nouveau son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, conformément au plan de travail concernant cette question.

13. Année héliophysique internationale 2007

Au paragraphe 10 b) de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante-cinquième session conformément au plan de travail adopté par ce dernier à sa quarante-deuxième session (voir A/AC.105/848, annexe I, par. 22).

Conformément à ce plan de travail, à sa quarante-cinquième session, le Sous-Comité examinerait les rapports des États Membres intéressés, des organisations scientifiques et du secrétariat de l'Année internationale de la physique solaire sur l'état d'avancement des campagnes scientifiques et la mise en place des bases de données de l'Année internationale, ainsi que les plans relatifs à la poursuite de la mise en place des réseaux d'instruments et aux activités futures. Les rapports sur les activités nationales et régionales relatives à l'Année héliophysique internationale 2007 sont publiés sous la cote A/AC.105/C.1/L.294.

14. **Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement**

Au paragraphe 10 c) de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le Sous-Comité examine cette question à sa quarante-cinquième session en tant que thème de discussion distinct.

15. **Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique**

Au paragraphe 11 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a noté qu'à sa quarante-cinquième session, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité sa proposition concernant un projet d'ordre du jour provisoire pour sa quarante-sixième session, en 2009. Conformément à l'accord intervenu au sein du Comité à sa quarante-deuxième session, les débats sur ce point devaient notamment permettre de déterminer les sujets devant être examinés en tant que thèmes de discussion distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels¹⁴. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 62/217, cette question sera examinée par le Groupe de travail plénier, qui sera convoqué de nouveau à la quarante-cinquième session du Sous-Comité.

Colloque avec l'industrie

Au paragraphe 12 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a approuvé la décision prise par le Comité, à sa cinquantième session, au sujet du nouveau mode de programmation du colloque organisé par le Comité de la recherche spatiale et la Fédération internationale d'aéronautique (FIA) et du colloque sur l'industrie qu'organise le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat pour renforcer le partenariat avec l'industrie, et a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le colloque sur le partenariat avec l'industrie de 2008, qui devrait se tenir pendant la première semaine de la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique, porte sur le thème "L'industrie de l'espace dans les nouveaux pays spatiaux".

Conformément au nouvel arrangement¹⁵, le colloque sera organisé par la FIA et se tiendra pendant la quarante-sixième session, du Sous-Comité en 2009. Des sujets possibles pour le thème du colloque, qui seront proposés par la FIA, seront soumis au Groupe de travail plénier pour examen.

¹⁴ Ibid., cinquante-quatrième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/54/20 et Corr.1), annexe I, sect. A.

¹⁵ A/AC.105/890, annexe I, par. 24.

Annexe

Calendrier indicatif des travaux^a

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 11 au 15 février 2008		
Lundi 11 février	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Président Point 3. Déclaration du Président Point 4. Débat général	Point 4. Débat général Point 5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ^b Point 6. UNISPACE III ^b
Mardi 12 février	Point 4. Débat général Point 5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ^b Point 6. UNISPACE III ^b	Colloque avec l'industrie sur l'industrie spatiale dans les nouvelles nations spatiales
Mercredi 13 février	Point 4. Débat général Point 5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ^b Point 6. UNISPACE III ^b	Point 5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ^b Point 6. UNISPACE III ^b Point 7. Télédétection
Jeudi 14 février	Point 7. Télédétection Point 9. Appui à la gestion des catastrophes ^b Point 11. Sources d'énergie nucléaires ^c	Point 7. Télédétection Point 9. Appui à la gestion des catastrophes ^b Point 11. Sources d'énergie nucléaires ^c
Vendredi 15 février	Point 7. Télédétection Point 9. Appui à la gestion des catastrophes ^b Point 11. Sources d'énergie nucléaires ^c	Point 9. Appui à la gestion des catastrophes ^b Point 11. Sources d'énergie nucléaires ^c Point 14. Orbite géostationnaire
Semaine du 18 au 22 février 2008		
Lundi 18 février	Point 8. Débris spatiaux Point 12. Objets géocroiseurs ^d Point 14. Orbite géostationnaire	Point 8. Débris spatiaux Point 12. Objets géocroiseurs ^d Point 14. Orbite géostationnaire
Mardi 19 février	Point 8. Débris spatiaux Point 10. Systèmes mondiaux de navigation par satellite Point 12. Objets géocroiseurs ^d	Point 8. Débris spatiaux Point 10. Systèmes mondiaux de navigation par satellite Point 12. Objets géocroiseurs ^d

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mercredi 20 février	Point 10. Systèmes mondiaux de navigation par satellite Point 13. Année héliophysique internationale 2007 Point 15. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique ^b	Point 10. Systèmes mondiaux de navigation par satellite Point 13. Année héliophysique internationale 2007 Point 15. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique ^b
Jeudi 21 février	Point 13. Année héliophysique internationale 2007 Point 14. Orbite géostationnaire Point 15. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique ^b	Point 13. Année héliophysique internationale 2007 Point 15. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique ^b Adoption du rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace Adoption du rapport du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs
Vendredi 22 février	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier Point 16. Rapport au Comité	Point 16. Rapport au Comité

^a À sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États Membres devraient continuer de recevoir un calendrier indicatif des travaux ne préjugant pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 168 et 169 b)).

^b Le Groupe de travail plénier, qui sera de nouveau convoqué en application du paragraphe 13 de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, se réunira pendant le temps consacré à l'examen des points 5, 6, 9 et 15 de l'ordre du jour. Le Sous-Comité reprendra l'examen de ces points le vendredi 22 février, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail plénier.

^c Le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, qui sera de nouveau convoqué conformément au paragraphe 14 de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, se réunira pendant le temps consacré à l'examen du point 11 de l'ordre du jour. Le Sous-Comité reprendra l'examen de ce point le jeudi 21 février, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

^d Le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, qui sera de nouveau convoqué conformément au paragraphe 15 de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, se réunira pendant le temps consacré à l'examen du point 12 de l'ordre du jour. Le Sous-Comité reprendra l'examen de ce point le jeudi 21 février, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.